



## LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni à la salle multifonction en séance publique le 04 mars 2024, à 19h00, sous la présidence de Monsieur BARBET Antoine, maire.

Étaient présents : MM. BARBET, VERVAET, CRÉPIN, NUNES.  
MMES CASABIANCA, CHARLES, LE ROI, TOUATI.

Absents excusés : Monsieur Pierre RIVOALEN représenté par Monsieur Julien CRÉPIN  
Monsieur Francis MONARD représenté par Madame Sylvie CHARLES  
Madame Anne-Marie DÉSIRA représentée par Monsieur Joseph NUNES  
Madame Catherine BELLOT représentée par Madame Corinne TOUATI

Absents : Monsieur Alexis WYART, Madame Agnès MOREIRA, Madame Laurence LEGRAND.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame Pascale CASABIANCA a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés, du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 février 2024.

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 15  
Membres présents : 08  
Date de convocation : 29 février 2024  
Date d'affichage : 05 mars 2024

N° Deliberation	Objet de la deliberation	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2024/008	COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE	11		
2024/009	COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE	11		
2024/010	COMPTE DE GESTION 2023 SUR LE SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT	11		
2024/011	COMPTE ADMINISTRATIF 2023 SUR LE SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT	11		
2024/012	AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT 2024	11		
2024/013	BUDGET ECOLE MATERNELLE 2024	12		
2024/014	BUDGET ECOLE ELEMENTAIRE 2024	12		

<b>N° Deliberation</b>	<b>Objet de la deliberation</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>2024/015</b>	<b>VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET SUBVENTIONS DIVERSES :</b>			
	<b>Association des parents d'élèves</b>	<b>10</b>		<b>2</b>
	<b>Association du club St Jean</b>	<b>12</b>		
	<b>Association de la Société de Chasse</b>	<b>12</b>		
	<b>Association du Monde Musical</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	
	<b>Association du Club des Sports</b>	<b>12</b>		
	<b>Association du Club des Sports : Subvention exceptionnelle</b>	<b>12</b>		
	<b>Association A.J.C.M Club Marokotan</b>	<b>12</b>		
	<b>Compagnie d'Arc</b>	<b>12</b>		
	<b>Coopérative scolaire école maternelle</b>	<b>12</b>		
<b>2024/016</b>	<b>REMPLACEMENT DU TRACTEUR ACTUEL</b>	<b>12</b>		

**AFFICHÉE LE : 05 MARS 2024**

